



MARCHÉ DE NOËL 2020

SAMEDI 19 DÉCEMBRE À PIGNANS

CŒUR DU VILLAGE – DE 10H A 17H

- 1- Heure d'installation prévue à partir de **8h00** pour que les stands soient ouverts à 10h00 ;
- 2- Chaque exposant vient avec ses **tables, parasols et rallonges électriques** ;
- 3- Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne reste dans la zone du marché ;
- 4- Les emplacements sont répartis dans l'intérêt de tous et sous la responsabilité des organisateurs ; l'artisan doit respecter cette décision sous peine de se voir refuser sa participation ;
- 5- Les exposants doivent afficher sur le stand les produits détaillés sur la fiche d'inscription ;
- 6- L'exposant s'engage à laisser son **emplacement propre** après son départ ;
- 7- Nous demandons aux exposants de **décorer leur stand sur le thème de Noël** ;
- 8- Le chèque de caution sera rendu à partir de 16h30, heure avant laquelle aucun exposant ne peut remballer (sauf intempérie validée par l'organisateur) ;
- 9- Conformément aux circulaires du 29 septembre 1989, du 6 décembre 1991 et du 13 juillet 1993 du Bureau de la Réglementation des Activités et de l'Etat Civil, sur les conditions d'exercice des activités commerciales sur les lieux publics, l'exposant ou un salarié de celui-ci doit être présent sur le stand.

COUPON A RETOURNER AVEC VOTRE BULLETIN REPONSE

Je soussigné(e) M. / Mme/ Melle.....certifie
avoir pris connaissance du présent règlement.

Je m'engage à respecter le règlement et assure en conserver un exemplaire.

Fait à, le

Signature

*Retour du dossier complet avant le 14 décembre 2020
à Service des associations
Mairie de Pignans*



MARCHÉ DE NOËL 2020

SAMEDI 19 DÉCEMBRE À PIGNANS

CŒUR DU VILLAGE – DE 10H A 17H

NOM..... PRENOM.....

SOCIETE.....

SIRET.....

ADRESSE.....

.....

TELEPHONE.....

EMAIL.....

PRODUITS EXPOSES.....

.....

EMPLACEMENT : 1.40€ le mètre

5€ les 4 mètres

Si vous avez besoin de profondeur, merci de le préciser (entourez la réponse)

Oui

Non

Si vous avez besoin d'électricité, merci de le préciser (entourez la réponse)

Oui

Non

Joindre une copie de votre extrait de déclaration d'entreprise et/ou d'une attestation de Responsabilité Civile, ainsi qu'un chèque de caution de 40€.

DATE DE RETOUR DU DOSSIER AVANT LE 14 Décembre 2020

Service des associations

Mairie de Pignans

Renseignements au 04 94 13 54 90 ou par mail associations@pignans.fr

Date et signature :